



Chères Consœurs, Chers Confrères,

Nous vous informons que votre Conseil Régional se tient à votre disposition pour **vous aider à résoudre certaines problématiques bancaires liées à l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat (PGE)** chez vos clients.

A cet effet, nous vous invitons à nous interpeller via l'adresse sos.covid19@ordec.fr afin que nos services **relaient votre demande auprès de l'Interlocuteur privilégié identifié au sein du réseau bancaire concerné.**

Par ailleurs, nous vous rappelons que notre site internet actualise régulièrement ses contenus d'information relatifs au PGE, vous y retrouverez entre autres les dernières notes de l'Etat relatives à la mise en œuvre du prêt et à sa procédure d'octroi <https://www.paysdeloire.experts-comptables.fr/actualites/covid-19-dispositif-national/>

Bien confraternellement

Jean-Paul MÉNAGER

Président de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire

A PROPOS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DES PAYS DE LOIRE

Garant du respect de la déontologie des Experts-Comptables des départements d'Indre-et-Loire (37), de la Loire-Atlantique (44), de Maine-et-Loire (49), de la Mayenne (53) et de la Sarthe (72), l'Ordre a également pour rôle de représenter la profession et d'assurer la défense de ses intérêts.

